

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 mars 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Roland Leroux, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice générale, rédige le procès-verbal.

01-03-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec ces modifications :

- Au point 15.3 « Garderie en milieu scolaire »
- Au point 15.4 « Rang 6 »
- Au point 15.6 « Drainage pluvial au village »

Le conseil déplace le point 15.2 au début de la séance, suite aux dépôts des rapports, puisque le responsable de la caserne M. Dave Labrie est présent.

Le point 15 « autres sujets » reste ouvert.

02-03-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FEVRIER 2014

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que le procès-verbal du 4 février 2014 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de février et remet un rapport de sa présence aux réunions à l'extérieur.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIR

L'agent de développement et de loisir dépose un rapport pour le mois de février et soumet ses recommandations au conseil pour les demandes de dons et commandites.

POINT 15.2 DOSSIER CASERNE

M. Francis Boucher, conseiller, prend la parole afin d'expliquer globalement les rencontres avec M. Régis Potvin, ingénieur pour les plans de la caserne.

M. Dave Labrie, chef de la caserne de Saint-Joseph-de-Kamouraska, poursuit les explications avec les détails techniques.

Le conseil demande d'expédier un courriel à M. Potvin afin de lui demander le total de ses honoraires à date et de l'informer que le conseil prendra de l'information afin de connaître les exigences et les subventions qu'il serait possible d'obtenir.

03-03-2014

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que les salaires du mois de février (incluant les DAS de la période) au montant de 7 952.77\$ et les comptes à payer totalisant un montant de 45 843.91\$, soient acceptés.

04-03-2014

RÈGLEMENT 209 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé à la majorité des membres du conseil d'adopter le code d'éthique et de déontologie, sans modification.

M. Tony Charest, maire et M. Alexis Morin-Turgeon, se prononcent contre la proposition.

AVIS DE MOTION 02-2014

AVIS est par la présente donné par Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, qu'un règlement n°210 portant sur la modification du règlement sur la rémunération des élus sera adopté à une prochaine séance.

05-03-2014

ADHÉSION AU TRANSPORT COLLECTIF ADAPTÉ « TRANS-APTE »

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer la contribution municipale au transport adapté Trans-Apte au montant de 1 340\$ pour l'année 2014.

06-03-2014

APPUI À L'O.T.J. POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 500\$ AU FDMK POUR LE VOLET « ACTIVITÉS »

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2014, la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska entend soutenir l'organisation et la réalisation du Festival Boule de neige sur son territoire, et ce, en date du 15 mars;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verse annuellement à l'OTJ un montant de 10 000 \$ pour soutenir ses activités, dont l'organisation du Festival Boule de neige.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que la municipalité appui la demande d'aide financière de 500 \$ de l'OTJ au FDMK dans le cadre du *Volet activités* pour l'organisation du Festival Boule de neige 2014. M. Sébastien Simard, agent de développement et de loisir, est autorisé à signer à titre de répondant.

07-03-2014

DEMANDE D'APPUI AU PROJET CHEMIN ST-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Percé en Gaspésie, empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité (rang 5) ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation a permis au conseil de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et a suscité un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme son appui à la mise en place de ce projet en co-création avec les promoteurs et les municipalités. Ainsi vous pouvez ajouter officiellement le nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska comme une étape de votre tracé.

Le conseil autorise la réservation et le paiement d'un montant de 100\$ pour

l'hébergement des 2 marcheurs au presbytère de Saint-Joseph-de-Kamouraska et accepte de déboursier les frais pour le souper chez M. Le maire avec quelques autres invités.

08-03-2014

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 119 661\$ pour l'entretien réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

09-03-2014

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil accepte de soutenir financièrement l'OPP de St-Joseph-de-Kamouraska pour une somme de 200\$, l'OTJ pour 350\$, le 25^e anniversaire de la bibliothèque pour une somme de 250 \$, l'Association forestière du Bas-St-Laurent pour une somme de 60\$ et le projet de Mme Sophie Poulin de Courval pour un montant maximum de 90\$. Pour le don à Mme de Courval, le remboursement se fera sur présentation de pièces justificatives.

10-03-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Germain Dupuis, conseiller, la séance est levée à 21h20.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, Directrice générale